

## Procès Verbal du mardi 22 juillet 2014

### Membres présents :

MM. Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY, Claude MERCIER, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Dominique GRENARD, Michèle GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Régine PONCET.

### Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant.

### Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Yvan GROSREY.

### Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction : : **11**  
Membres présents : : **10**  
Membres absents excusés avec pouvoir : **0**  
Membres absents excusés sans pouvoir : **1**  
Membres absents non excusés : **0**

### Secrétaire de Séance :

Michèle GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15. Il propose de rajouter les points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Convention de déneigement,
- Affectation du fond de concours.

### **1) - Besoins de l'U.S. présentés par Philippe VUILLERMOZ, Président et M Denis GILLE**

Philippe VUILLERMOZ et M Denis GILLE exposent l'intention de U.S. d'acheter et de renouveler du matériel pour 2015. Ils souhaiteraient acheter 3 « vite abri » 3m x 4m, faciles à monter et à démonter, des tables et des bancs, le tout pour un montant approximatif de 5000 €.

La question est de savoir comment la commune peut les aider.

Le conseil municipal se pose donc la question : Comment aider équitablement les associations ?

Toutes les associations de la commune n'ayant pas les mêmes besoins, la commission vie locale est chargée de faire une enquête auprès d'elles pour connaître leurs besoins. La conclusion de cette enquête sera présentée au conseil municipal en novembre. Parallèlement une grille d'attribution sur des critères équitablement pré établis, sera appliquée pour le cas où le conseil déciderait l'attribution d'aides et/ou d'un soutien à ses associations.

*arrivée de Michelle Plocki à 20h00*

### **2) - Approbation du P.V. du 18 juin 2014 :**

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

### **3) - Compte rendu SICTOM/SYDOM fait par Claude MERCIER , délégué.:**

M Claude MERCIER expose les conclusions du rapport annuel 2013, disponible à la population en mairie ou consultable sur le site de la commune.

Le prix de revient du traitement pour les ordures ménagères est de 73€ par personne.

Le SICTOM/SYDOM est en constante évolution pour la valorisation du recyclage comme par exemple la collecte des cartons chez les professionnels et commerçants.

Le conseil municipal se demande si la collecte des cartons peut s'étendre aux particuliers ? Il faudrait alors trouver un endroit fermé car les cartons collectés doivent être secs. Une réflexion est ouverte.

#### **4) - Situation notariale : divers baux commerciaux et acquisitions de terrains**

- M le Maire a procédé à la signature du bail entre la commune et M et Mme Asei Dantoni pour les mûrs du local commercial de l'épicerie. Le montant est de 2 715,68 €/an pour une durée de 9 ans, indexable annuellement.
- L'acquisition de 569 m<sup>2</sup> sur la parcelle AC n° 130 au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> et appartenant aux « Compagnons du Soleil » est en cours.  
M VUAILLAT se charge de fournir un plan du raccordement aux égouts sur les parcelles communales voisines. (AC n° 281 et 282)
- Acquisition de 148 m<sup>2</sup> sur la parcelle B n° 1076 appartenant à M Verguet sur laquelle est implantée le bâtiment de la Com Com. (ex SIDT) Le montant de cette acquisition est de 1 €. A ce propos la ComCom, soucieuse de régulariser la situation, (le bâtiment étant construit sur un terrain qui ne leur appartient pas) adresse un courrier à la commune dans lequel elle demande la rétrocession du terrain sur lequel est implanté ce garage lui appartenant, ainsi qu'une emprise de 372 m<sup>2</sup> sur la parcelle B n° 1073, parcelle touchant le bâtiment. Cette demande s'appuie sur une délibération datant de 1997.  
Le conseil municipal décide d'adresser un courrier dans lequel il sera stipulé que le conseil est d'accord pour vendre à prix à négocier la parcelle sur laquelle est implanté le bâtiment et demande le remboursement des frais de notaire pour l'acquisition des 148 m<sup>2</sup> de la parcelle de M Guy VERGUET. De plus l'emprise de 372 m<sup>2</sup> ne sera vendue qu'à la condition que la ComCom y construise un bâtiment contiguë à l'existant, en vue de stockage.  
A la question : Etes-vous d'accord avec la proposition formulée par le maire ?
  - o Votants : 10
  - o Exprimés : 10
  - o Pour : 9
  - o Contre : 1
- Acquisition de la parcelle B n° 916 de 200 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Perrin Bonnet située à l'arrière du Centre Commercial, en échange de la construction du muret en pierres sèches.
- L'acquisition de la parcelle « des chiens de traîneaux » par la ComCom est en cours.
- La rédaction de l'acte de vente des caves du bâtiment de la boulangerie est en cours, la date de la réunion des copropriétaires est à convenir suivant les disponibilités du Cabinet AGIR.
- La Commune a fait appel à un cabinet de géomètres pour borner le carrefour d'accès aux parcelles acquises par les porteurs de projets de Chaudezembre.

#### **5) Tarifs redevance assainissement 2014.**

Le conseil Municipal délibère sur le montant de la redevance liée au prix de l'eau pour l'année 2014 :

- \* Abonnement 88 €      86 € en 2013  
Tarif applicable en septembre 2014
- Eau consommée 0.91 €/m<sup>3</sup>      0,90 €/m<sup>3</sup> en 2013 applicable en sept 2014  
Tarif appliqué en septembre 2015 sur relevé fourni par la Lyonnaise des Eaux

#### **6) – Tarifs téléski saison 2014/2015 :**

Les tarifs de la saison 2013/2014 sont reconduits à l'exception des forfaits saison. Le ticket fondeur 1 montée/jour est supprimé: il sera toujours possible de prendre le téléski pour rejoindre les pistes de fond balisées

Les prix sont donc :

½ journée enfant	7,00 €	½ journée adulte	9,50 €
1 journée enfant	9,50 €	1 journée adulte	12,00 €
11 h enfant	8,00 €	11h adulte	11,00 €
Cours 1h ESF	4,00 €		
1 journée enfant	9.50 €	1 journée adulte	12,00 €
Forfait Saison ( SIVOS)	60 €	Forfait Saison (hors SIVOS)	70 €

Nocturne enfant	3,00 €	Nocturne adulte	4,50 €
Journée groupe	8,00 €	Journée scolaire	3,50 €

En partenariat avec les communes de Les Moussières et Lajoux, sous couvert de la ComCom HJSC, reconduction du pass découverte “fond, alpin et raquettes” pour 8 jours

Pass découverte multi activités hebdo adulte	85 €
Pass découverte multi activités hebdo enfant	65 €

### 7) - Location appartement n° 01 à la Fromagerie, loyer à définir.

L'appartement de 80 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment de la fromagerie ne peut être loué dans l'état. Il est nécessaire de réaliser des travaux (isolation, agencement...) Une estimation des travaux est demandée à M Benjamin SEVESSAND.

### 8) - Commission finances :

divers tarifs pour indemnités kilométriques, régie photocopies,...

zone artisanale du Crêt : électrification, éclairage public, France Télécom (travaux SIDEC) calcul de la participation des bénéficiaires

#### - indemnités kilométriques aux élus, conseillers.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement pour tout déplacement d'une distance supérieure à 30 km aller-retour effectué avec son véhicule personnel, à condition de fournir la convocation, une photocopie de la Carte Grise du véhicule et de remplir le document nécessaire. Remboursement effectué sur la base du tarif administratif en vigueur selon la puissance fiscale du véhicule.

#### - Tarif photocopies.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Type de photocopie	Noir et blanc	Couleur
A4 recto	0.20 €	0.50 €
A4 recto/verso	0.30 €	0.80 €
A3 recto	0.40 €	1.00 €
A3 recto/verso	0.60 €	1.80 €

#### - zone artisanale du Crêt : Calcul de la participation des bénéficiaires

Le montant total du devis du réseau sec (électricité et télécoms) est estimé à :  
11249,04 €

3 solutions de répartition sont proposées :

1. la commune prend en charge la moitié des frais, l'autre moitié et répartie à parts égales entre Grenard TP et Antipode,
2. La somme et répartie à parts égales entre la commune, Grenard TP et Antipode
3. La commune prend en charge les 2/3 des frais, le restant est réparti à parts égales entre Grenard TP et Antipode

A la question : quelle proposition de répartition souhaitez-vous ?

- Votants : 9 (Michèle Grenard ne prend pas part au vote)
- Exprimés : 9
- Proposition 1 : 5
- Proposition 2 : 4
- Proposition 3 : 0

Le conseil valide la proposition n°1

En ce qui concerne l'eau, le devis donné par la SDEI n'est pas complet.

La commune se demande s'il est nécessaire d'amener l'eau puisque l'entreprise Grenard TP n'en a pas besoin et l'entreprise Antipode pourrait éventuellement se raccorder directement.

La zone artisanale peut s'étendre au sud-ouest de la parcelle de l'entreprise Antipode, mais à l'heure actuelle aucune entreprise n'a demandé à s'installer. Des devis complémentaires vont être sollicités en tenant compte de l'implantation d'un poteau incendie.

#### **9) – Décision Modificative n° 01/2014.**

En ce qui concerne les travaux de Chaudezembre, la somme de 35 000 € a été inscrite au chapitre 21 du Budget Primitif (article 2151 : installations, réseaux de voirie) Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre du SIDEC et donc imputés au chapitre 23 en avances sur immobilisations

Accord à l'unanimité pour	Chapitre 21	article 2151	- 35 000 €
	Chapitre 23	article 238	+ 35 000 €

#### **10) - Convention déneigement**

Le renfort du déneigement pour l'hiver 2014/2015 ne sera plus réalisé par M Gilbert GRANDCLEMENT. Il a donc été demandé à M Michel PELAZ (qui a déjà un contrat avec la commune des Moussières) un devis à savoir :

Un forfait « astreinte » de 5 000 € HT et 85 € HT l'heure d'étrave (TVA à 10%).

Accord à l'unanimité pour passer et signer une convention avec l'entreprise Michel Agri TP (nom de l'entreprise Pelaz) de Crozet (01)

#### **11) - Fond de concours**

La Com Com a attribué à la Pesse un fond de concours de 2 240 € qu'elle ne peut toucher que sur la réalisation d'un investissement. Le maire propose d'attribuer cette somme aux travaux de la route du Reculet qui ont été réalisés ce printemps.

Ces travaux s'élèvent à 9 583,20 € HT (Aide Conseil Général CSCJ pour 2 690 € + fond de concours 2 240 €, le solde sera à la charge de la commune)

Accord à l'unanimité.

#### **12) - Questions diverses :**

- UDAPEI fait un appel pour « l'opération brioches » qui aura lieu du 6 au 12 octobre 2014
- Courrier de M Benoit DELEAU qui demande la résiliation du Bail à pâturage qui se situe derrière le gîte des Darappes
- La commission Agriculture- Sylviculture se réunira la première quinzaine de septembre pour la rédaction des baux agricoles "nouvelle formule".
- M COMBY fait part d'une demande pour poser un banc (en pierre ou en bois) au dessus de chez M Guy VERGUET, lieu d'où l'on a un beau point de vue sur le village.
- La personne qui devait assurer le ménage de la mairie et des WC publics n'est pas venue travailler depuis 2 semaines. Cette personne est signataire d'un CDD de 5h par semaine pour la réalisation du nettoyage. M Claude Mercier reprend contact avec elle.  
Le conseil propose de faire faire un devis à une entreprise de nettoyage et de rechercher parallèlement quelqu'un, devant cette défaillance actuelle.
- Le prochain « l'R de la Pesse » paraîtra début septembre après la fête de la Pesse. Si vous désirez faire un article n'hésitez pas à contacter la mairie, tous les articles seront soumis au comité de lecture.

**Date du prochain Conseil Municipal :**

Mardi 26 Août à 19h00

Séance levée à 23h40